côté CULTURES

PRÉVOYANCE
VOUS SOUHAITEZ ENTREPRENDRE EN TOUTE CONFIANCE, VOTRE BANQUE EST LÀ POUR VOUS DONNER DE L'ASSURANCE.
Crédit Mutuel
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr. Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM IARD SA, ACM VIE SA., régies par le code des assurances et MTRL, mutuelle nationale régie par le livre II du code de la Mutualité.

Stratégie

« Nous cherchons à désherber le maïs en trois passages »

À Kolbsheim, Thibaut et Philippe Diemer combinent désherbage chimique et mécanique pour garder le contrôle de la pression des mauvaises herbes dans leurs maïs.

Philippe et Thibaut Diemer dans leurs maïs semés entre le 17 avril et le 3 mai. Il faut bien deux à trois jours de ressuyage à leurs parcelles avant d'envisager le passage de la bineuse. © Germain Schmitt

Le maïs grain non irrigué occupe un peu plus de la moitié de l'exploitation de Thibaut Diemer. Il sème généralement des variétés cornées et dentées d'indice 350 à 390 dans des terres aux caractéristiques variées : limono-argileuses comme sableuses. Comme Philippe, son père, il pratique une rotation théorique sur quatre ans maïs-maïs-blé-betterave. Concrètement, le choix de réserver les plus grandes parcelles à la betterave peut l'amener à remettre trois années de suite du maïs au même endroit. Au contraire des légumes, la pomme de terre s'insère dans ce schéma. « J'ai toujours semé au moins 8 ha de blé. Cela permet de « nettoyer » la parcelle. Les mauvaises herbes tenaces comme le liseron sont mieux sous contrôle » indique Philippe. Il juge la pression des herbes indésirables comme « moyenne ». Les graminées localisées au bord des chemins et les chénopodes forment régulièrement le gros du bataillon contre qui Thibaut et Philippe luttent. « Nous ne sommes pas trop maniaques. Nous tolérons des pousses. Nous ne recherchons pas des maïs propres à 100 % » précisent père et fils.

L'exploitation participe au réseau Dephy Ecophyto depuis 2012 et s'inspire de ce qu'ils apprennent des échanges qu'ils peuvent avoir. Thibaut et Philippe sont donc très attentifs à faire évoluer leur stratégie de désherbage. Avant la première intervention, ils en discutent toujours avec le conseiller de la Chambre d'agriculture et le technicien de la coopérative. Jusqu'en 2015, ils appliquent d'abord un produit complet post-semis pré-levée (Adengo) associant thiencarbazone-methyl, isoxaflutole et cyprosulfamide et repassent ensuite deux fois avec du dicamba (Banvel) pour maîtriser le liseron. En 2016, ils optent pour des herbicides plus ciblés. Leur itinéraire initial prévoyait 1 litre/ha de diméthénamide-P (Isard) dans un premier temps, ainsi que 100 g/ha de prosulfuron dicamba (Casper) associé à 0,7 l/ ha de tembotrione et de bromoxynil (Hydris) quinze jours plus tard. Mais l'impossibilité de rentrer dans des parcelles insuffisamment ressuyées va obliger Thibaut et Philippe à regrouper ces deux passages en un seul, en diminuant à 0,6 l/ha la dose de diméthénamide-P. Un dicamba de 0,4 l/ha complétera le volet phytosanitaire de ce programme.

> « Grâce au blé, les mauvaises herbes tenaces sont mieux contrôlées »

Dans une parcelle en pente, ajuster sa trajectoire

Depuis trois ans, Thibaut et Philippe binent leurs maïs. Ils y sont venus tout naturellement à la lumière de la bonne expérience qu'ils ont acquise avec un tel matériel sur leurs cultures légumières. Ils se sont équipés d'une bineuse six rangs dont les cinq pattes d'oie réparties sur une largeur de 75 cm travaillent à une dizaine de centimètres pour déchausser les mauvaises herbes et réaliser un léger buttage. Deux disques correcteurs servent au guidage. Le binage initial intervient en général sur un maïs à quatre-cinq feuilles qui n'a pas encore reçu son traitement contre le liseron. À ce stade, Thibaut rajoute un protège plant. « Le résultat est satisfaisant. Les rangs sont propres » constate-t-il. À condition cependant de s'adapter au terrain. Il relève sa bineuse quand il aborde une zone à forte présence de liseron afin de ne pas couper les rhizomes et ainsi contribuer au développement de l'infestation. Dans une parcelle en pente il ajuste sa trajectoire pour bien passer au plus près (environ 5 cm) de la ligne de maïs en amont. « L'erreur est de se retourner. On a vite fait de dévier de sa trajectoire » remarque-t-il.

La plupart du temps, c'est Philippe qui intervient avec un pulvérisateur porté de 800 litres d'une portée de douze mètres. En optant pour de nouvelles buses à jet plat, il a diminué le volume de bouillie de 200 à 130 l/ha et s'est procuré une autonomie pour traiter six hectares en travaillant à une pression de 1,8 bar. Quand Thibaut renouvellera ce matériel aujourd'hui âgé de plus de quinze ans, il est certain d'investir dans un modèle plus perfectionné lui permettant davantage de souplesse dans les coupures de tronçon. S'il cherche à diminuer sensiblement voire à se passer de phytosanitaires pour ses légumes écoulés en vente directe auprès d'une clientèle de plus en plus sensible au mode de production, Thibaut ne se voit guère faire l'impasse sur les herbicides sur ses céréales. « Nous cherchons à désherber nos maïs en trois passages, soit deux herbicides et un binage » résument Thibaut et Philippe. Cette année en raison des conditions humides, ils s'attendent à effectuer un traitement unique et deux binages. Si le binage est impossible, ils n'auront d'autre choix que de ressortir leur pulvérisateur.

Christophe Reibel

Une bineuse polyvalente, mais...

La bineuse est efficace, mais elle laisse néanmoins Philipppe et Thibaut un peu sur leur faim. Il s'agit en fait d'une désherbineuse capable de biner et de traiter en localisé grâce à une cuve et à un système de pulvérisation de précision. Ce côté séduisant est cependant battu en brèche par le parcellaire de l'exploitation. Les 65 ha sont éclatés en près d'une centaine d'îlots et beaucoup comportent des pointes qui compliquent les interventions. Le matériel acquis est également à écartement modulable. Il s'adapte au maïs et à la betterave. Le hic est le temps à consacrer à la reconfiguration du matériel pour une culture qui occupe une place relativement modeste dans l'assolement et à un moment où en général, le travail ne manque pas.

La ferme Diemer

- 1 exploitation en nom propre
- 3 UMO soit Thibaut Diemer, un salarié à plein-temps, saisonniers + aide de Philippe et Marie-Louise Diemer
- 65 ha dont 35 ha de maïs grain, 15 ha de blé, 10 ha de betteraves à sucre, 2, 5 ha de légumes, 1 ha de pommes de terre, 1 ha d'asperge, 0,3 ha de raisins de table, 0,20 ha de vergers.
- 110 q/ha de rendement moyen en maïs grain
- 35 % de part des cultures de vente dans le chiffre d'affaires